

Nomenclatures 2008
NAF rév. 2 - CPF rév. 2

Section O

Section O : ADMINISTRATION PUBLIQUE

Cette section décrit les activités de nature gouvernementale habituellement exercées par l'administration publique. Elle comprend la promulgation et l'interprétation judiciaire des lois et de leurs dispositifs d'application, ainsi que l'administration des programmes afférents, les services législatifs, la fiscalité, la défense nationale, le maintien de l'ordre et de la sécurité publics, les services d'immigration, les affaires étrangères et l'administration des programmes publics. Cette section comprend également les services de sécurité sociale obligatoire.

Le statut légal ou institutionnel n'est pas, en soi, le facteur déterminant pour le classement d'une activité dans cette section : le critère essentiel à prendre en compte est la nature des activités exercées, telles que décrites au premier paragraphe, qui doivent, au niveau central ou local, permettre le bon fonctionnement administratif de la collectivité : activités régaliennes, activités d'administration générale ou de tutelle dans le domaine de la vie économique et sociale.

Ainsi la production de services au delà de ce cadre, même par des organismes publics, ne relève généralement pas de cette section. Par exemple, la tutelle de l'éducation (réglementation, contrôle, programmes) relève de la section O, mais pas l'activité d'enseignement proprement dite (cf. section P). De même, un hôpital militaire ou de prison sera classé avec les activités de santé (cf. section Q). A l'inverse, certaines activités décrites dans cette section peuvent être effectuées par des entités non gouvernementales.

84 ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉFENSE ; SÉCURITÉ SOCIALE OBLIGATOIRE

84.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Ce groupe comprend les activités d'administration générale (exécutif, législatif, administration financière, etc., à tous les niveaux territoriaux) ou de tutelle dans le domaine de la vie économique et sociale.

Ce groupe ne comprend pas :

- les activités des syndicats de communes à vocation spécifique, en particulier pour l'adduction d'eau (cf. 36.00Z) ou l'assainissement (cf. 37.00Z)

84.11 Administration publique générale

84.11Z Administration publique générale

Cette sous-classe comprend :

- les activités exécutives et législatives aux niveaux central, régional et local
- la gestion et la supervision des questions fiscales :
 - . mise en œuvre des régimes fiscaux
 - . perception des droits et taxes sur les biens et enquêtes sur les infractions à la législation fiscale
 - . administration des douanes
- l'exécution du budget et la gestion des fonds publics et de la dette publique :
 - . collecte et perception de fonds et contrôle des dépenses
- la gestion de la politique générale de recherche et développement (civile) et des fonds associés
- la gestion et le fonctionnement des services généraux de planification économique et sociale ainsi que des services statistiques aux différents niveaux de l'administration publique

Cette sous-classe ne comprend pas :

- les activités de la banque centrale (cf. 64.11Z)
- la gestion des bâtiments dont l'État est propriétaire ou qu'il occupe (cf. 68.2 et 68.3)
- la gestion des politiques de recherche et développement destinées à améliorer le bien-être des personnes, avec les fonds qui y sont associés (cf. 84.12Z)
- la gestion des politiques de recherche et développement destinées à améliorer la performance et la compétitivité économiques (cf. 84.13Z)
- la gestion des politiques de recherche et développement relatives à la défense, avec les fonds qui y sont associés (cf. 84.22Z)
- la gestion des archives des administrations (cf. 91.01Z)

Produits associés : 84.11.11, 84.11.12, 84.11.13, 84.11.14, 84.11.19, 84.11.21, 84.11.29

Section O : SERVICES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DE DÉFENSE ; SERVICES DE SÉCURITÉ SOCIALE OBLIGATOIRE

-
- 84 SERVICES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DE DÉFENSE ; SERVICES DE SÉCURITÉ SOCIALE OBLIGATOIRE**
- 84.1 SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**
- 84.11 Services d'administration publique générale**
- 84.11.1 Services publics généraux**
- 84.11.11 Services exécutifs et législatifs**
CC : - services rendus par le gouvernement central, les exécutifs régionaux ou locaux, et les organismes indépendants
- services rendus par le pouvoir législatif central, les assemblées régionales ou locales, et les organismes consultatifs ou de contrôle
- 84.11.12 Services budgétaires et fiscaux**
CC : - gestion et supervision des questions budgétaires et fiscales :
. mise en œuvre des régimes fiscaux
. perception des droits et taxes sur les biens
. recouvrement des impôts
. enquêtes sur les infractions à la législation fiscale
- exécution du budget et gestion des fonds publics et de la dette publique :
. collecte et perception de fonds et contrôle des dépenses
- 84.11.13 Services de planification économique et sociale et statistiques**
CC : - services d'administration publique en matière de planification économique et sociale
- services fournis par les organismes de planification économique et les offices statistiques aux différents niveaux de l'administration publique
- services rendus par d'autres organismes qui élaborent des programmes économiques et sociaux généraux, les coordonnent et contrôlent leur mise en œuvre

84.12 Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale

84.12Z Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale

Cette sous-classe comprend :

- l'administration publique des programmes visant à accroître le bien-être des personnes :

- . santé
- . éducation
- . culture
- . sport
- . loisirs
- . environnement
- . logement
- . services sociaux

- l'administration publique des politiques de recherche et développement destinées à améliorer le bien-être des personnes et des fonds qui y sont associés

Cette sous-classe comprend aussi :

- le parrainage d'activités récréatives et culturelles
- l'octroi de subventions publiques à des artistes
- l'administration des programmes d'approvisionnement en eau potable
- l'administration des opérations de collecte et d'élimination des déchets
- l'administration des programmes de protection de l'environnement
- l'administration des programmes de logement

84.11.14 Services d'assistance à la recherche fondamentale

CC : - services administratifs fournis par des organismes qui assistent l'administration publique dans le cadre de ses activités de financement ou de pilotage en matière de recherche fondamentale dans les domaines des sciences naturelles, sociales ou humaines et de la recherche fondamentale pluridisciplinaire

NC : - services d'administration pour les politiques de recherche et développement destinées à améliorer le bien-être des personnes, avec les fonds qui y sont associés (84.12.1)

- services d'administration pour les politiques de recherche et développement destinées à améliorer la performance et la compétitivité économiques (84.13.1)

- services d'administration pour les politiques de recherche et développement relatives à la défense, avec les fonds qui y sont associés (84.22.1)

84.11.19 Autres services publics généraux

CC : - services d'administration, de gestion et de soutien en liaison avec des questions d'administration publique non classées dans l'une des quatre sous-catégories précédentes

- services d'administration des territoires non autonomes et des territoires sous tutelle

- services relatifs à l'organisation d'élections

84.11.2 Services de soutien aux administrations

84.11.21 Services généraux du personnel des administrations

CC : - services d'administration et de gestion du personnel des administrations publiques, que ces services soient ou non liés à une fonction spécifique

- services liés à l'élaboration et à l'application des politiques et procédures générales en matière de personnel pour des questions telles que la sélection, les promotions, le système de notation, les descriptions d'emplois, l'évaluation et la classification, l'administration de la réglementation de la fonction publique et les questions analogues

84.11.29 Autres services de soutien aux administrations

CC : - services centralisés de marchés publics et d'approvisionnement

NC : - gestion des bâtiments dont l'État est propriétaire ou qu'il occupe (68.20.12, 68.32.13)

- gestion des archives des administrations (91.01.12)

84.12 Services d'administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autres que sécurité sociale

84.12.1 Services d'administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autres que sécurité sociale

CA : - administration publique des politiques de recherche et développement destinées à améliorer le bien-être des personnes et des fonds associés dans ces domaines

84.12.11 Tutelle des services de la formation

CC : - services d'administration publique en rapport avec les établissements d'enseignement

- services d'administration, de gestion, d'inspection et de soutien fournis aux écoles de tous types ainsi qu'aux autres établissements d'enseignement

- services d'information publics concernant le système d'enseignement, fournis par des organismes publics spécialisés

NC : - services de soutien à l'enseignement (85.60.10)

84.12.12 Tutelle des services de la santé

CC : - services d'administration publique dans tous les domaines des soins de santé et des services sociaux

- services d'administration, de gestion, d'inspection et de soutien fournis aux hôpitaux et cliniques médicaux ou dentaires spécialisés ou non et services des maisons de repos et de convalescence

- services d'administration, de gestion, de fonctionnement et de soutien en rapport avec la santé publique, comme par exemple la gestion de banques du sang et d'organes, la prévention des maladies, le dépistage, la gestion de programmes de lutte contre la drogue, le contrôle des naissances, l'éthique médicale, etc. Ces services sont souvent fournis par des professionnels de la santé (personnes ou équipes) sans lien avec une structure médicale.

NC : - services de sécurité sociale obligatoire concernant les prestations de maladie, maternité et invalidité temporaire (84.30.11)

- services de soins de santé (86)

- services d'action sociale (87 et 88)

Cette sous-classe ne comprend pas :

- les activités d'assainissement, de gestion des déchets et de dépollution (cf. 37, 38 et 39)
- les activités de sécurité sociale obligatoire (cf. 84.30)
- les activités d'enseignement (cf. section P)
- les activités de santé humaine (cf. 86)
- les musées et autres institutions culturelles (cf. 91)
- les activités des bibliothèques et archives des administrations (cf. 91.01Z)
- les activités sportives et les autres activités récréatives (cf. 93)

Produits associés : 84.12.11, 84.12.12, 84.12.13, 84.12.14

84.13 Administration publique (tutelle) des activités économiques

84.13Z Administration publique (tutelle) des activités économiques

Cette sous-classe comprend :

- l'administration publique et la tutelle des différents secteurs de l'activité économique, y compris l'octroi de subventions :

- . agriculture
- . aménagement du territoire
- . énergie et ressources minières
- . équipements
- . transports
- . communications
- . hôtellerie et tourisme
- . commerce de gros et de détail

- la gestion des politiques de recherche et développement destinées à améliorer la performance économique, avec les fonds qui y sont associés

- la définition et la mise en œuvre des politiques générales concernant l'emploi et le marché du travail

- la mise en œuvre de politiques de développement régional, par exemple pour réduire le chômage

Cette sous-classe comprend aussi :

- les activités de certaines agences administratives spécialisées à caractère technique

Cette sous-classe ne comprend pas :

- les activités de recherche et de développement expérimental (cf. 72)

Produits associés : 84.13.11, 84.13.12, 84.13.13, 84.13.14, 84.13.15, 84.13.16, 84.13.17, 84.13.18

84.12.13 Tutelle des services de logement et d'urbanisme

CC : - services d'administration publique dans les domaines du logement (y compris permis de construire et cadastre) et des aménagements collectifs, de l'approvisionnement en eau, de la voirie, du système du tout-à-l'égout, du nettoyage des rues et de l'éclairage des voies publiques

- élaboration, contrôle et évaluation des activités et normes en matière de logement (à l'exclusion des normes de construction)
- services administratifs en matière de contrôle des loyers et de conditions d'admissibilité pour les logements bénéficiant de subventions publiques
- services de logement à l'intention du grand public ou de personnes ayant des besoins particuliers
- diffusion de l'information publique en matière de logement
- normes de pollution et diffusion de l'information sur la pollution
- services administratifs en matière de programmes de protection de l'environnement

NC : - *assainissement, élimination des déchets et dépollution (37, 38, 39)*

84.12.14 Tutelle des services récréatifs, culturels et religieux

CC : - soutien aux artistes individuels, aux organismes assurant la promotion d'activités culturelles et aux installations à vocation culturelle, y compris par voie de subventions

- soutien dans le cadre de festivités nationales, régionales ou locales et soutien en faveur des institutions à caractère religieux

- parrainage d'activités récréatives et culturelles

NC : - *gestion d'installations culturelles (90.04.10) et organisation de manifestations culturelles (90)*

- *musées et autres institutions culturelles (91)*

- *gestion des bibliothèques et des archives des administrations (91.01.1)*

- *autres services récréatifs (92.00, 93.21, 93.29)*

- *gestion d'installations sportives (93.11.10)*

- *promotion et organisation d'événements sportifs (93.12.10 et 93.19.11)*

84.13 Services d'administration publique (tutelle) des activités économiques

84.13.1 Services d'administration publique (tutelle) des activités économiques

CA : - gestion des politiques de recherche et développement destinées à améliorer la performance et la compétitivité économiques et des fonds associés dans ces domaines

- services de soutien et d'information afférents aux services décrits

NC : - *services de recherche et de développement expérimental (72)*

84.13.11 Tutelle des affaires liées à l'agriculture, la sylviculture, la pêche et la chasse

CC : - services d'administration publique en rapport avec :

. la gestion des terres agricoles

. les réformes agraires et l'aménagement du territoire

. la stabilisation des marchés agricoles

. les affaires vétérinaires

. l'action phytosanitaire

. la sylviculture

. la pêche et la chasse

- services administratifs fournis par des organismes dans les domaines suivants :

. conservation des terres agricoles

. mise en valeur des terres agricoles

. amélioration et extension des terres agricoles

. services vétérinaires fournis aux exploitations agricoles

. lutte contre les espèces animales nuisibles, les maladies des plantes ou les autres agents destructeurs

. inspection et classement par qualité des produits agricoles

- services administratifs dans les domaines suivants :

. réglementation en matière de travaux forestiers

. octroi d'autorisations d'abattage d'arbres

. rationalisation de l'exploitation des ressources sylvicoles

. travaux de reboisement

. gestion et soutien des réserves de chasse et des installations de pisciculture

. élaboration et contrôle du respect de la réglementation, y compris en matière d'octroi de permis de chasse et de pêche

84.13.12 Tutelle des affaires énergétiques

CC : - services administratifs fournis par des organismes en ce qui concerne :

- . les combustibles solides, y compris la réglementation traitant de leur exploitation ou de leur conservation
- . pétrole et gaz naturel
- . combustibles minéraux
- . combustibles nucléaires et combustibles non commerciaux, y compris l'alcool, le bois, les déchets de bois, etc.

84.13.13 Tutelle des affaires liées aux industries extractives et aux ressources minérales, aux industries manufacturières et à la construction

CC : - services administratifs fournis par organismes dans les domaines suivants :

- . découverte et exploitation de nouveaux gisements, conservation et commercialisation des ressources et autres aspects de la production minière, y compris l'élaboration et le contrôle du respect de la réglementation en matière de prospection
- . normes d'exploitation et de sécurité
- . activités visant à développer, renforcer et améliorer la position des entreprises du secteur manufacturier
- . services en rapport avec l'élaboration et l'administration de la réglementation en matière de normes de construction, l'octroi de titres d'occupation, l'élaboration et le contrôle du respect de la réglementation en matière de sécurité sur les sites et chantiers de construction

NC : - *services relatifs aux combustibles minéraux (84.13.12)*

84.13.14 Tutelle des affaires de transport et de communications

CC : - services d'administration publique dans les domaines des transports (par route, par eau, par chemin de fer et par air) et des communications

- services administratifs fournis par des organismes dans les domaines suivants :

- . planification, conception, construction, entretien et amélioration des ouvrages tels que routes, autoroutes et ouvrages connexes
- . plates-formes et ouvrages connexes
- . réseaux de transports maritimes et fluviaux, voies ferrées, pistes d'aviation, terminaux, hangars, aides à la navigation aérienne et autres ouvrages et équipements fixes en rapport avec les transports aériens
- . conduites, canalisations et autres installations de transport

- supervision et réglementation de ces travaux et élaboration et administration de la réglementation d'exploitation concernant tous les types de transports mentionnés ci-dessus ainsi que leurs équipements connexes

- services administratifs concernant les communications, à savoir les systèmes de communications (poste, téléphone filaire ou sans fil, câble) ainsi que les satellites de communications

- services concernant la planification, l'élaboration, le fonctionnement et l'amélioration des systèmes de communications

- services d'élaboration et d'administration de la réglementation relatifs à ces systèmes

NC : - *contrôle de la circulation routière (84.24.11)*

- *contrôle de l'espace aérien (52.23.12)*

84.13.15 Tutelle des affaires de commerce, d'hôtellerie et de restauration

CC : - services d'administration publique concernant le commerce, le stockage et l'entreposage ainsi que les hôtels et restaurants

- services administratifs fournis par des organismes dans les domaines suivants :

- . élaboration et contrôle de l'application de la réglementation en matière de commerce de gros et de détail, protection des consommateurs, contrôle des prix, stockage et entreposage, activités des hôtels et des restaurants
- . services administratifs en matière de conception et de construction de bâtiments à usage d'hôtels et de restaurants

NC : - *services des syndicats d'initiative et offices de tourisme (79.90.12)*

84.13.16 Tutelle des affaires touristiques

CC : - services d'administration publique dans les domaines du tourisme et de la promotion du tourisme

- services administratifs fournis par des organismes les domaines suivants :

- . campagnes publicitaires
- . diffusion d'informations touristiques
- . autres activités de soutien du tourisme

NC : - *services des syndicats d'initiative et offices de tourisme (79.90.12)*

84.13.17 Services d'administration publique de projets de développement multiples

CC : - services administratifs fournis par des organismes en matière de planification, de conception, de réalisation, d'amélioration et de gestion de projets à objectifs multiples. Ces projets consistent généralement en des infrastructures complexes (installations intégrées de production d'énergie électrique, de lutte contre les inondations, d'irrigation, de navigation et de loisirs, etc.).

84.2 SERVICES DE PRÉROGATIVE PUBLIQUE

Ce groupe comprend les activités liées aux affaires étrangères, à la défense, à la justice, à l'ordre public et à la sécurité.

84.21 Affaires étrangères

84.21Z Affaires étrangères

Cette sous-classe comprend :

- l'administration et la gestion du ministère des Affaires étrangères et des missions diplomatiques et consulaires à l'étranger ou auprès d'organisations internationales
- l'administration, la gestion et le soutien des services d'information et des services culturels dont le champ d'activité s'étend au-delà du territoire national
- la fourniture d'une aide civile à des pays étrangers, directement ou par le truchement d'organisations internationales
- la fourniture d'une aide militaire à des pays étrangers
- la gestion du commerce extérieur ainsi que des affaires financières et techniques internationales

Cette sous-classe ne comprend pas :

- les activités des organisations non gouvernementales d'assistance internationale classées selon leur activité propre
- les services internationaux en cas de catastrophes ou l'aide aux réfugiés (cf. 88.99B)
- les activités exercées en France par des organismes étrangers (si statut diplomatique, cf. 99.00Z, sinon classement par nature)

Produits associés : 84.21.11, 84.21.12, 84.21.13

84.22 Défense

84.13.18 Tutelle des affaires économiques, commerciales et de l'emploi

CC : - services administratifs fournis par des organismes comprenant :

- . la formulation de politiques économiques générales
- . la réglementation ou le soutien des activités économiques générales (par exemple les exportations et les importations prises dans leur ensemble, les bourses de marchandises et de valeurs mobilières)
- . la réglementation générale en matière de revenus
- . les activités générales de promotion du commerce
- . la réglementation générale en matière de monopole et autres entraves commerciales
- . la réglementation, l'octroi de licences et l'inspection dans divers secteurs du commerce
- services administratifs fournis par des organismes divers comme les offices des brevets, des marques et des droits d'auteur et les organismes de normalisation
- services administratifs dans les domaines suivants : formulation et mise en œuvre de politiques et de réglementation générale en matière d'emploi et de conditions de travail, de fonctionnement du marché du travail, de gestion d'agences pour l'emploi, mise en œuvre de politiques de développement national et régional visant à réduire le chômage et à encourager la mobilité de la main-d'œuvre

84.2 SERVICES DE PRÉROGATIVE PUBLIQUE

84.21 Services des affaires étrangères

84.21.1 Services des affaires étrangères

84.21.11 Services d'administration des affaires étrangères et services diplomatiques et consulaires à l'étranger

CC : - services d'administration et de gestion publics du ministères des Affaires étrangères et des missions diplomatiques et consulaires à l'étranger ou auprès des secrétariats d'organisations internationales

- services d'administration, de gestion et de soutien des services d'information et des services culturels destinés à être fournis à l'étranger, notamment les bibliothèques, les salles de lecture et les services de documentation installés à l'étranger

84.21.12 Services d'aide économique fournie à l'étranger

CC : - services d'administration publique de l'aide économique fournie aux pays en développement directement ou par le truchement d'organisations internationales

- services administratifs fournis par des organismes concernant les programmes d'aide non militaire aux pays en développement
- fourniture d'une assistance technique ou d'une aide en matière de formation
- missions d'aide économique accréditées auprès de gouvernements étrangers

NC : - assistance internationale, comme par exemple les programmes d'aide aux réfugiés, les programmes de lutte contre la famine (88.99.19)

84.21.13 Services d'aide militaire fournie à l'étranger

CC : - services administratifs fournis par des organismes concernant les missions d'aide militaire accréditées auprès de gouvernements étrangers ou liées aux organisations ou alliances militaires internationales

- subventions et prêts au titre de l'aide militaire
- contributions aux forces internationales de maintien de la paix, y compris l'affectation de personnel

84.22 Services de la défense

84.22Z **Défense**

Cette sous-classe comprend :

- l'administration, la supervision et la gestion des activités de défense nationale et des forces armées terrestres, navales, aériennes et spatiales telles que :
 - . unités combattantes des forces terrestres, navales et aériennes
 - . génie, transport, transmissions, renseignement, matériel, personnel et autres services non combattants
 - . forces de réserve et forces auxiliaires de la défense nationale
 - . logistique militaire (fourniture de matériel, d'ouvrages, d'approvisionnements, etc.)
 - . soins médicaux pour le personnel militaire en campagne
- l'administration, le fonctionnement et le soutien des forces de défense civile
- la préparation aux situations d'urgence et l'organisation d'exercices auxquels participent les institutions et les populations civiles
- la gestion des politiques de recherche et développement relatives à la défense, avec les fonds qui y sont associés

Cette sous-classe ne comprend pas :

- les activités de recherche et de développement expérimental (cf. 72)
- la fourniture d'une aide militaire à des pays étrangers (cf. 84.21Z)
- les activités des tribunaux militaires (cf. 84.23Z)
- les activités d'ordre public des forces de gendarmerie (cf. 84.24Z)
- la fourniture d'articles de première nécessité aux populations en cas de catastrophe survenant en temps de paix (cf. 84.24Z)
- les activités d'enseignement des écoles, des instituts et des académies militaires (cf. 85.4)
- les activités des hôpitaux militaires (cf. 86.10Z)

Produits associés : 84.22.11, 84.22.12

84.23 **Justice**

84.23Z **Justice**

Cette sous-classe comprend :

- l'administration et le fonctionnement des tribunaux administratifs, civils et correctionnels, des cours d'assises, des tribunaux militaires et du système judiciaire, y compris la représentation et le conseil juridiques fournis au nom de l'administration ou par l'administration
- l'administration et le fonctionnement de juridictions spécialisées (commerce, prud'hommes, etc.)
- le rendu de jugements et d'interprétations de la loi
- l'arbitrage des actions civiles
- l'administration des établissements pénitentiaires, y compris les services d'assistance aux détenus en vue de faciliter leur réinsertion, que cette gestion et exploitation soient assurées par des organismes publics ou par des organisations privées pour le compte de l'administration publique

Cette sous-classe ne comprend pas :

- les activités de conseil et de représentation en matière civile, pénale ou autre (cf. 69.10Z)
- les activités éducatives organisées dans les prisons (cf. 85)
- les activités des hôpitaux pénitentiaires (cf. 86.10Z)

Produits associés : 84.23.11, 84.23.12

84.24 **Activités d'ordre public et de sécurité**

84.24Z **Activités d'ordre public et de sécurité**

Cette sous-classe comprend :

- l'administration et le fonctionnement des forces de police régulières et des forces auxiliaires financées par les pouvoirs publics ainsi que de la police des ports, de la police des frontières, des garde-côtes et des autres forces de police spécialisées, notamment dans la surveillance de la circulation, l'enregistrement des étrangers et la tenue des fichiers des personnes arrêtées
- les activités d'ordre public des forces de gendarmerie
- la fourniture à la population d'articles de première nécessité en cas de catastrophe survenant en temps de paix

84.22.1 Services de la défense

CC : - services de gestion des politiques de recherche et développement relatives à la défense, avec les fonds qui y sont associés

84.22.11 Services des forces armées

CC : - services d'administration publique des activités de défense nationale

- services d'administration, de gestion et de supervision dans les domaines suivants :

. défense nationale et forces armées terrestres, navales, aériennes et spatiales

. génie, transports, transmissions

. renseignements

. matériel, personnel et autres services non combattants

. forces de réserve et forces auxiliaires de la défense nationale

- fourniture de matériel, d'ouvrages, d'approvisionnements, etc. ainsi que de soins médicaux pour le personnel militaire en campagne

NC : - aide militaire à des pays étrangers (84.21.13)

- services d'administration des tribunaux militaires (84.23.11)

- fourniture d'articles de première nécessité aux populations en cas de catastrophe survenant en temps de paix (84.24.19)

- services d'enseignement fournis par les écoles militaires et les autres établissements d'enseignement militaire (85.3, 85.4)

- services des hôpitaux militaires (86.10.1)

84.22.12 Services de défense civile

CC : - services d'administration, de gestion et de soutien des forces de défense civile

- services de soutien en matière d'élaboration de plans d'urgence

- organisation d'exercices avec les institutions et populations civiles

84.23 Services de la justice

84.23.1 Services de la justice

84.23.11 Services d'administration de la justice

CC : - services d'administration publique des tribunaux administratifs, civils et correctionnels, des cours d'assises, des tribunaux militaires et du système judiciaire ainsi que des juridictions spécialisées (commerce, prud'hommes, etc.)

- services de représentation en justice et de conseil pour le compte de l'administration centrale ou pour le compte de tiers (assistance judiciaire) aux frais ou à la charge de l'administration

- services liés aux arrêts et à l'interprétation de la loi, y compris l'arbitrage en matière civile

NC : - conseil et représentation dans des affaires civiles, pénales et autres (69.10.1)

84.23.12 Services d'administration pénitentiaire

CC : - services publics d'assistance aux détenus en vue de leur réinsertion

- services d'administration et de gestion des établissements pénitentiaires et des autres établissements de détention et de réinsertion de délinquants (par exemple, fermes dépendant de maisons d'arrêt, maisons de correction, centres d'éducation surveillée et foyers)

NC : - services d'enseignement fournis par les établissements pénitentiaires (85)

- services des hôpitaux pénitentiaires (86.10.1)

84.24 Services de maintien de l'ordre et de sécurité

Cette sous-classe ne comprend pas :

- les services des laboratoires de police (cf. 71.20B)
- l'administration et la gestion des forces armées (cf. 84.22Z)

Produits associés : 84.24.11, 84.24.19

84.25 Services du feu et de secours

84.25Z Services du feu et de secours

Cette sous-classe comprend :

- la lutte contre les incendies et leur prévention :
 - . administration et fonctionnement des corps réguliers et des corps auxiliaires de pompiers chargés de la lutte contre les incendies, de la prévention des incendies, du sauvetage des personnes et des animaux, de l'assistance en cas de catastrophe naturelle, d'inondations, d'accidents de la circulation, etc.

Cette sous-classe ne comprend pas :

- les fourrières et refuges pour animaux gérés par les communes, districts, etc. (cf. 01.64Z)
- les services de protection et de lutte contre les feux de forêts (cf. 02.40Z)
- la lutte contre les incendies sur les champs de pétrole et de gaz (cf. 09.10Z)
- les services de lutte contre les incendies et de prévention des incendies fournis par des unités non spécialisées dans les aéroports (cf. 52.23Z)

Produits associés : 84.25.11, 84.25.19

84.3 SÉCURITÉ SOCIALE OBLIGATOIRE

84.30 Sécurité sociale obligatoire

La sécurité sociale se distingue des assurances par son caractère obligatoire (légal, réglementaire ou conventionnel), non individualisé, exercé dans un cadre non concurrentiel.

Cette classe comprend :

- le financement et l'administration des régimes de sécurité sociale obligatoire :
 - . assurance maladie, accident et chômage
 - . pensions de retraite
 - . régimes couvrant les pertes de revenus en cas de maternité, invalidité, veuvage, etc.

Cette classe ne comprend pas :

- les services d'assurance personnelle à caractère non obligatoire (cf. 65.1)
- les régimes de retraite non obligatoire (cf. 65.30Z)
- les activités d'action sociale, sans hébergement (cf. 88.10 et 88.99)

84.24.1 Services de maintien de l'ordre et de sécurité

NC : - services des laboratoires de police (71.20.19)

- administration et gestion des forces armées (84.22.11)

- services d'administration et de gestion de la lutte contre les incendies et de la prévention des incendies, assurés par des corps réguliers et auxiliaires de pompiers financés par les pouvoirs publics (84.25.11)

- lutte contre les inondations et les autres catastrophes naturelles, surveillance des plages et opérations de sauvetage en mer ou en montagne, services de protection civile assurés par des corps de pompiers chargés de la lutte contre les incendies (84.25.19)

84.24.11 Services de police

CC : - services d'administration et de fonctionnement concernant les forces de police, les forces auxiliaires financées par les pouvoirs publics et les forces de police spécialisées telles que la police des ports et des frontières, les garde-côtes, etc.

- services d'ordre public des forces de gendarmerie

- services de police comprenant la surveillance de la circulation routière, l'enregistrement des étrangers et la tenue des fichiers de police

84.24.19 Autres services de maintien de l'ordre et de sécurité

CC : - services d'administration, de réglementation et de soutien des activités visant à promouvoir l'ordre public et la sécurité et à définir les politiques d'ensemble appropriées

- services liés à la fourniture à la population d'articles de première nécessité en cas de catastrophes en temps de paix et services de diffusion d'informations sur les questions susmentionnées

84.25 Services du feu et de secours

84.25.1 Services du feu et de secours

84.25.11 Services de lutte contre l'incendie et de prévention des incendies

CC : - services d'administration et de gestion de la lutte contre les incendies et de la prévention des incendies, assurés par des corps réguliers et auxiliaires de pompiers financés par les pouvoirs publics

CA : - services des bateaux-pompes

NC : - services de protection et de lutte contre les feux de forêts (02.40.10)

- lutte contre les incendies sur les champs de pétrole et de gaz (09.10.11)

- services de lutte contre les incendies et de prévention des incendies fournis par des unités non spécialisées dans les aéroports (52.23.19)

84.25.19 Autres services du feu et de secours

CC : - lutte contre les inondations et les autres catastrophes naturelles assurée par les pompiers

- surveillance des plages et opérations de sauvetage en mer ou en montagne assurées par les pompiers

- services de protection civile assurés par les forces armées, la gendarmerie ou la police

NC : - traitement des "marées noires" (39.00.12)

84.3 SERVICES DE SÉCURITÉ SOCIALE OBLIGATOIRE

NC : - services de sécurité sociale non obligatoire (65.30.1)

- services d'action sociale, sans hébergement (88.10 et 88.99)

Remarque : Il s'agit ici du service de gestion des organismes de sécurité sociale et non simplement des prestations servies ni des cotisations perçues.

84.30 Services de sécurité sociale obligatoire

84.30.1 Services de sécurité sociale obligatoire

84.30.11 Services de sécurité sociale obligatoire concernant les prestations de maladie, maternité et invalidité temporaire

CC : - services d'administration et de gestion (collecte, gestion, versements, coordination) de la sécurité sociale versant de prestations destinées à compenser la perte de revenus en cas de maladie, de maternité, d'accident du travail, de maladie professionnelle, d'invalidité temporaire ou de décès

NC : - administration des soins de santé (84.12.12)

84.30A *Activités générales de sécurité sociale*

Cette sous-classe comprend :

- les activités de gestion (collecte des cotisations, versement des prestations) de la couverture des risques maladie, maternité, accident du travail, maladie professionnelle, invalidité (temporaire ou permanente), décès, vieillesse (retraite de base de la sécurité sociale) et survie (pensions de réversion)
- les activités d'administration générale de sécurité sociale (ACOSS, URSSAF)

Produits associés : 84.30.11, 84.30.12p

84.30B *Gestion des retraites complémentaires*

Cette sous-classe comprend :

- l'activité des caisses de retraites complémentaires au régime de base, tous statuts confondus (AGIRC, ARRCO, IRCANTEC, etc.)

Produits associés : 84.30.12p

84.30C *Distribution sociale de revenus*

Cette sous-classe comprend :

- la gestion de l'indemnisation du chômage total ou partiel et des préretraites
- la gestion des divers types d'allocations familiales
- la gestion du versement de revenus de substitution

Cette sous-classe comprend aussi :

- la gestion des prestations logement

Produits associés : 84.30.13, 84.30.14

84.30.12 Services de sécurité sociale obligatoire concernant les régimes de pensions de la fonction publique et les prestations de retraite, invalidité permanente et reversion autres que pour les salariés de la fonction publique

CC : - services d'administration et gestion du dispositif des prestations de retraite, y compris de réversion et d'invalidité permanente (retraites de base de la sécurité sociale, retraites complémentaires)

- services d'administration et de gestion des pensions versées par la fonction publique

NC : - *service des prestations des caisses de retraite (surcomplémentaire ou à adhésion individuelle ou facultative) (65.30.1)*

84.30.13 Services de sécurité sociale obligatoire concernant les prestations de chômage

CC : - services d'administration et de gestion du dispositif des prestations de chômage (chômage total, chômage partiel, etc.) ou d'inadaptation professionnelle. Relèvent de la présente sous-catégorie les paiements effectués au titre de l'assurance sociale ou d'autres régimes publics et destinés à compenser la perte de revenus résultant d'une situation de chômage.

CA : - service de gestion relatif aux prestations de revenus de substitution (revenu minimum d'insertion, couverture de risques non inassurables, etc.)

84.30.14 Services de sécurité sociale obligatoire concernant les prestations familiales

CC : - services d'administration et de gestion du dispositif des prestations familiales en faveur des ménages et des familles ayant des enfants à charge basées sur le nombre d'enfants ou la composition de la famille dans le but de fournir un revenu additionnel

CA : - service de gestion relatif aux prestations logement et aux prestations d'action sociale

NC : - *services des prestations maternité (84.30.11)*

- *services sociaux (88.10 et 88.99)*